

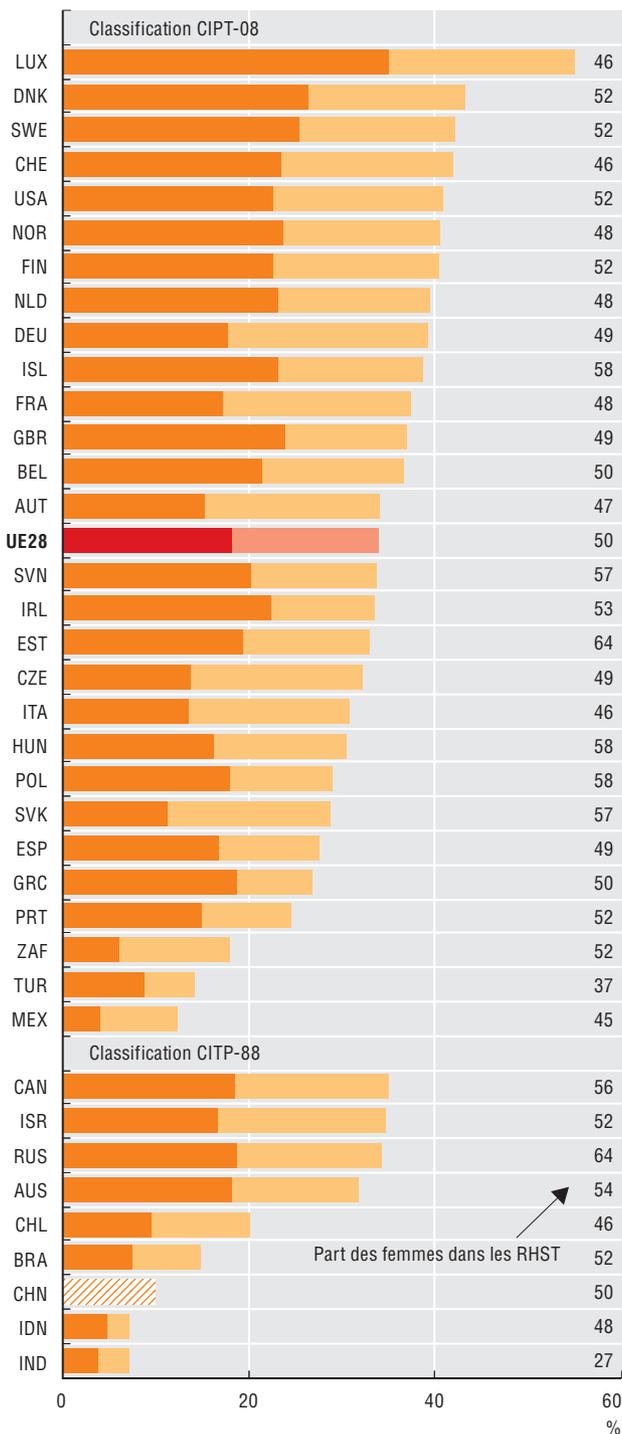
2. DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES

4. Compétences pour l'innovation

Professions intellectuelles et scientifiques et professions intermédiaires, 2012

RHST en pourcentage de l'emploi total

- Professions intellectuelles et scientifiques (CITP 2)
- Professions intermédiaires (CITP 3)
- ▬ Ventilation non disponible



Note : RHST signifie ressources humaines scientifiques et technologiques.
 Source : OCDE, à partir de l'Enquête européenne sur les forces de travail (EFT), Eurostat, juillet 2013; Base Laborsta de l'OIT, juillet 2013; et sources nationales. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932931981>

Les ressources humaines en science et en technologie (RHST) jouent un rôle clef dans l'innovation. En 2010, dans la plupart des pays de l'OCDE, les professions intellectuelles et scientifiques et professions intermédiaires – proxy des RHST dans l'emploi – représentaient plus du quart de l'emploi total, avec une moyenne UE supérieure à 30%. Au Luxembourg, au Danemark, en Suède et en Suisse, ces postes concernent plus de 40% des salariés. La répartition entre professions intellectuelles et scientifiques et professions intermédiaires varie selon les pays.

D'un point de vue sectoriel, les services absorbent globalement un peu plus de RHST que le secteur manufacturier – 4% de plus dans l'UE et 7% de plus aux États-Unis. La France et l'Allemagne font exception : la part des RHST y est supérieure dans le secteur manufacturier ; dans d'autres pays de l'UE, elle est un peu moindre. Cela indique que l'intensité en termes de qualifications dans le secteur manufacturier et dans les services est très variable d'un pays à l'autre.

L'innovation met en jeu une multitude de compétences ne se limitant pas à la science et à la technologie. Les enquêtes auprès des entreprises nous renseignent sur les compétences et les qualifications qu'elles utilisent et leur relation avec l'innovation. De nouvelles données révèlent d'importants écarts entre entreprises innovantes et non innovantes dans l'utilisation de compétences, tant internes qu'externes. Les entreprises innovantes sont plus susceptibles de faire appel à des compétences en conception de produits, arts graphiques, publicité, études de marché, développement de logiciels et gestion de bases de données en plus de celles en sciences de l'ingénieur et en sciences appliquées.

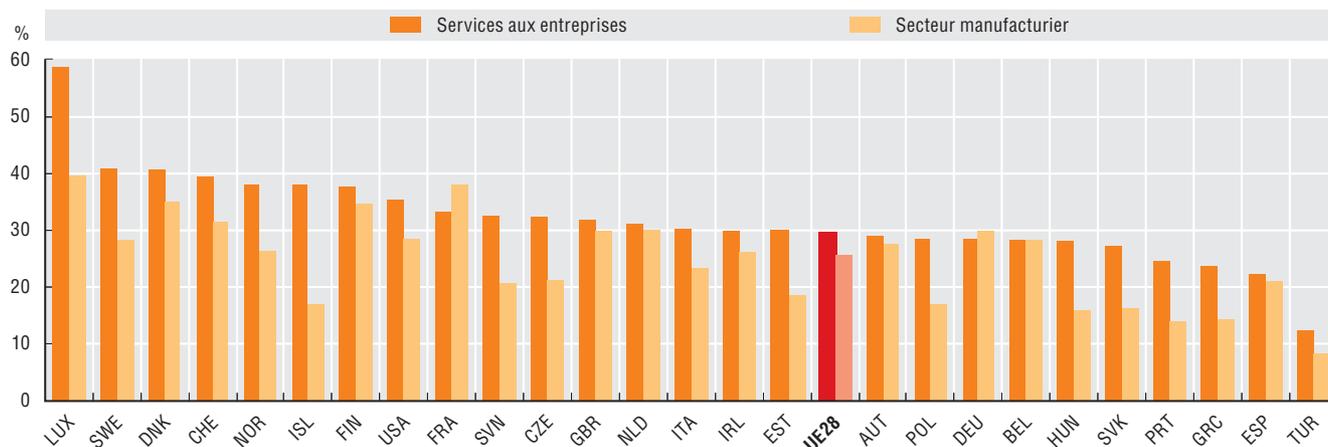
Définitions

D'après le *Manuel de Canberra* (OCDE, Eurostat, 1995) les RHST sont les personnes diplômées de l'enseignement supérieur ou exerçant des professions scientifiques et techniques nécessitant habituellement des qualifications élevées à fort potentiel d'innovation. Dans les données par professions, les RHST se composent des Professions intellectuelles et scientifiques (CITP Grand groupe 2) et intermédiaires (Grand groupe 3) des sciences physiques et de l'ingénieur; sciences de la vie et de la santé; de l'enseignement et d'autres domaines.

Dans la définition de l'innovation du *Manuel d'Oslo* (OCDE, Eurostat 2005), les entreprises innovantes sont celles qui, en 2008-10, ont participé à l'introduction de nouveaux produits, procédés, méthodes d'organisation ou de commercialisation, y compris celles qui ont des activités d'innovation en cours ou abandonnées. On définit les entreprises utilisant des compétences d'innovation comme celles qui emploient des personnes compétentes en conception de produits, développement de logiciels, gestion de bases de données, ou se procurent ces compétences à l'extérieur – consultants par exemple.

Professions intellectuelles et scientifiques et professions intermédiaires dans le secteur des services aux entreprises et le secteur manufacturier, 2012

Pourcentage de l'emploi total de chaque secteur

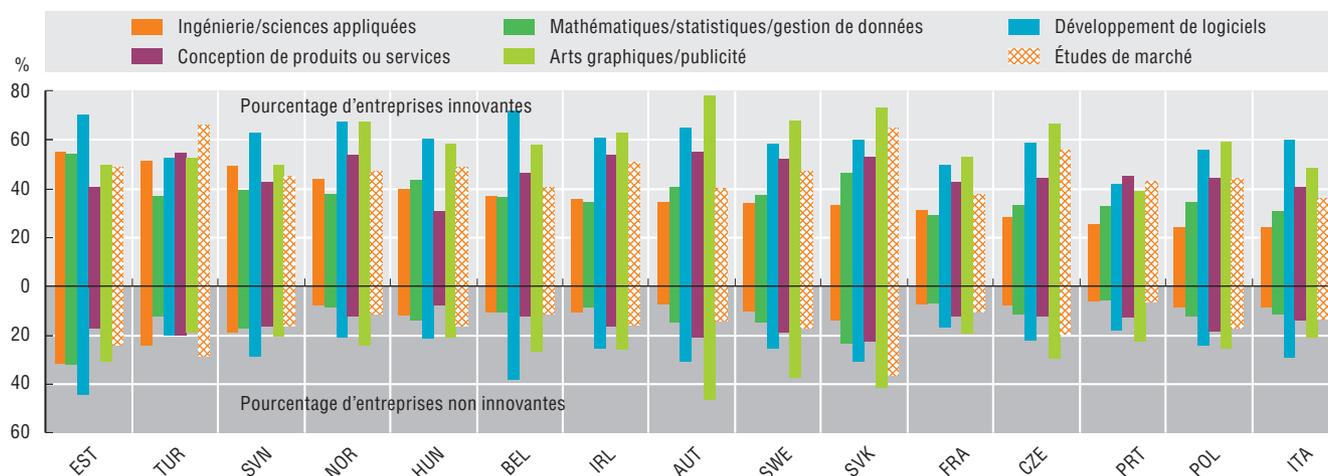


Source : OCDE, à partir de l'Enquête européenne sur les forces de travail (EFT), Eurostat, juin 2013 et l'enquête Current Population Survey des États-Unis, mars 2012. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932000>

Entreprises utilisant des compétences d'innovation, 2008-10

En pourcentage des entreprises innovantes et non innovantes



Source : Eurostat, Base de données de l'enquête communautaire sur l'innovation, juillet 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932019>

Mesurabilité

La CIP-08 (Classification internationale type des professions 2008) est une classification internationale qui permet de produire des statistiques officielles comparables. Elle a été adoptée fin 2007, en remplacement de la CIP-88 (www.ilo.org/public/english/bureau/stat/CIP/index.htm). De nombreux pays utilisent des classifications nationales plus détaillées et des critères de définition des professions parfois différents. La conversion des classifications nationales vers le système CIP peut entraîner pertes ou distorsions d'informations. Actuellement, la mise en place de la nouvelle classification et le développement des tableaux de conversion ne sont pas achevés, ce qui obère les comparaisons entre pays et longitudinales.

L'objet premier des enquêtes sur l'innovation des entreprises est de comprendre les activités et les résultats des entreprises en termes d'innovation, mais on s'intéresse de plus en plus aux capacités et surtout compétences d'innovation des entreprises. Dans l'Enquête communautaire sur l'innovation 2010, un module optionnel a été ajouté sur les compétences internes et externes des entreprises et les méthodes employées pour stimuler la production d'idées nouvelles et la créativité.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2013**
Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Compétences pour l'innovation », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-9-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.